**QUE FAIRE EN CAS DE COVID (1er mars 2021)**

Pour les cas covid confirmés, quel que soit le virus : l’éviction est portée à 10 jours pleins à compter du début des symptômes ou de la réalisation du test si le sujet n’est pas symptomatique. Le retour sur les établissements est possible au 11ème jour en l’absence de symptômes.

|  |
| --- |
| **MATERNELLE** |
| **CAS CONTACT SANS SYMPTOMES** | **SYMPTOMES** | **CAS CONFIRME** |
| Rester à la maisonPrévenir la directrice Consulter un médecinRetour à l’école 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé si pas de symptômes | Rester à la maisonPrévenir la directrice Consulter un médecinRetour à l’école 11 jours après la disparition des symptômes  | Rester à la maisonPrévenir la directrice Consulter un médecin Retour à l’école au plus tôt 11 jours après le test ou après les symptômes La directrice de l’école dresse la liste des cas contacts et la transmets à l’ARS par l’intermédiaire du médecin scolaire.  |
| **ELEMENTAIRE** |
| **CAS CONTACT SANS SYMPTOMES** | **SYMPTOMES** | **CAS CONFIRME** |
| Rester à la maisonPrévenir la directrice Consulter un médecinFaire un test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé Retour à l’école si test négatif  | Rester à la maison, Prévenir la directrice Consulter un médecinFaire un testRetour à l’école 11 jours après la disparition des symptômes | Rester à la maison Prévenir la directrice Consulter un médecin Retour à l’école au plus tôt 11 jours après le test ou après les symptômes La directrice de l’école dresse la liste des cas contacts et la transmets à l’ARS par l’intermédiaire du médecin scolaire.  |

Le nombre d’élèves « cas confirmé », et la présence de variant(s) dans une classe, peuvent modifier ces protocoles. Une attestation sur l’honneur est obligatoire à chaque retour d’élève absent pour un seul des cas ci-dessus (voir PJ du mail envoyé le 5 février 2021)